

LE JANSÉNISME CHEZ LES CH'TI :

LATTRE

D'EN PAYGEAN D'ARTOUO

Acrîte à M. *** au sugiet de queuque cose.

Par Philippe MOULIS

Sous la rubrique « Le jansénisme chez les ch'ti » nous étudierons l'histoire de Port-Royal et du jansénisme dans les limites géographiques de l'actuel Pas-de-Calais¹.

Les Archives départementales du Pas-de-Calais ont conservé un document imprimé exceptionnel du XVIII^e siècle écrit en patois artésien². Ce texte fut rédigé, en 1754, c'est-à-dire peu après la mort de Pierre Friocourt. Nous ne connaissons pas l'auteur de ce texte. Nous savons qu'il était janséniste et probablement proche du curé défunt. Pierre Friocourt naquit à Étaples, vers 1677. Ses parents habitaient cette petite cité portuaire. Sa mère se nommait Jeanne Margolé et, son père, Jean Friocourt, était maître charpentier de navires³. Le testament de Pierre Friocourt apporte quelques précisions. Ce dernier écrivit : « qu'il est né à Estaples, petite ville du Diocèse de Boulogne, le 16^e enfant d'un pere & d'une mere qui en avoient eu 17, dont il étoit resté le seul »⁴. Pierre Friocourt suivit un parcours classique menant au sacerdoce. Nous ne savons pas dans quel collège il étudia mais comme beaucoup de ses confrères il est probable qu'il suivit les cours du collège de l'Oratoire de Boulogne-sur-Mer. Le 30 novembre 1699, Pierre Friocourt fut tonsuré dans la chapelle de la cathédrale Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer⁵. En 1702, il

¹ Le mot « chti » ou « chtimi », a été inventé durant la Première Guerre Mondiale par des soldats qui n'étaient pas de la région, et qui désignaient ainsi leurs camarades qui étaient originaires du Nord-Pas-de-Calais. Ce mot a été créé à partir des mots « ch'est ti, ch'est mi » (c'est toi, c'est moi). Les Ch'ti sont les habitants de la région Nord-Pas-de-Calais, et le Ch'ti est le patois parlé par ces derniers. C'est un patois de la langue picarde.

² A. D. Pas-de-Calais, A 1240 : *Lattre d'en paygean d'artouo acrite a m. *** au sugiet de queuque cose*, Septembre 1754.

³ A. D. Pas-de-Calais, 1 G 16, fol. 135v.

⁴ Nouvelles ecclésiastiques (citées ci-après : NNEE) du 13 février 1755.

⁵ A. D. Pas-de-Calais, 1 G 3, fol. 93v.

reçut les ordres mineurs⁶. Le 14 juillet 1703, son père, Jean Friocourt et son oncle, Nicolas Margolé, constituèrent, devant maître Antoine Lartizien, notaire royal à Etaples, un titre sacerdotal de 100 livres de rentes au profit de Pierre Friocourt⁷. En 1703, il fut fait sous-diacre et en avril 1705, il devint diacre⁸. L'évêque Pierre de Langle lui conféra la prêtrise, à Boulogne-sur-Mer, lors de l'ordination des Quatre Temps de Noël, le 19 décembre 1705⁹. Entre la tonsure et la prêtrise s'écoula une période de six années, ce qui correspond à la moyenne diocésaine¹⁰. Sa carrière est également bien connue. Le *Nécrologe* de M. Cerveau relate au sujet de Pierre Friocourt que Pierre de Langle, évêque de Boulogne-sur-Mer de 1698 à 1724 :

L'ayant ordonné Prêtre, le fit Vicarier en Artois en 1705 l'appella en 1710 à Ardres pour en desservir la Paroisse, le chargea ensuite en 1713 de la direction des Dominicaines de Calais, & du soin des Malades de l'Hôpital-Militaire, & enfin lui donna en 1717 la Cure d'Alincthun. Il se distingua dans tous ces Postes avec zèle, exactitude & sagesse¹¹.

Nommé curé d'Alincthun et Bellebrune dans le doyenné de Boulogne, le 2 décembre 1717¹², Pierre Friocourt, le resta jusqu'à sa mort, en 1754¹³. Pierre Friocourt adhéra, le 10 avril 1717, à l'appel des quatre évêques de la bulle *Unigenitus* à un concile général. En 1725, une cinquantaine de curés appelants, dont le curé d'Alincthun, passèrent à l'offensive, en adressant une lettre commune à Mgr Henriau, dans laquelle ils renouvelaient leur Appel¹⁴. En 1747, Pierre Friocourt fut exilé de sa paroisse et emprisonné. Il resta

⁶ A. D. Pas-de-Calais, 1 G 3, fol. 158.

⁷ A. D. Pas-de-Calais, 1 G 16, fol. 135v et 136.

⁸ A. D. Pas-de-Calais, 1 G 3, fol. 210.

⁹ A. D. Pas-de-Calais, 1 G 3, fol. 221.

¹⁰ Moulis Ph., *Le clergé séculier du diocèse de Boulogne au XVIII^e siècle : de la tonsure à la prêtrise*, Mémoire de DEA, sous la dir. d'Alain Lottin, Université d'Artois, 1999, p. 103.

¹¹ Cerveau M., *Nécrologe des plus célèbres défenseurs et confesseurs de la vérité du Dix-Huitième siècle, contenant les principales circonstances de la Vie & de la Mort des Amis de la Vérité de l'un & l'autre Sexe, & sur-tout des persécutions qu'ils ont souffertes au sujet du Formulaire & de la Bulle Unigenitus, & de la part des Jésuites*, 1760, t. II, pp. 317-318.

¹² Par démission d'Adrien Louis Mielle, A. D. Pas-de-Calais, 1 G 4, fol. 123v.

¹³ Le 10 octobre 1754, Jean Blasset, curé d'Embry et Rimboval, fut nommé à la cure d'Alincthun et Bellebrune, A. D. Pas-de-Calais, 1G 9, fol. 97v.

¹⁴ Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Registre 27, Affaires religieuses – Bulle *Unigenitus*, pièce 65 : *Lettre de MM les Curés & Ecclesiastiques du Diocèse de Boulogne à M. Henriau leur nouvel Evêque, au sujet de son Mandement pour l'acceptation de la Bulle* (29 janvier 1725).

incarcéré jusqu'à sa mort en 1754. Il arriva chez les Carmes de Saint-Pol-sur-Ternoise, le 17 mai 1747, et y resta jusqu'au 1^{er} juin 1749. Après deux années de détention dans le couvent des Carmes de Saint-Pol-sur-Ternoise, Pierre Friocourt reçut une nouvelle lettre de cachet et fut transféré à Ardres où il demeura jusqu'en 1751. Il y subit les mêmes restrictions qu'à Saint-Pol-sur-Ternoise. Mgr de Partz de Pressy avait donné des ordres très précis : « On ne [devait] ni le confesser ni le communier, ni même le laisser chanter au Lutrin »¹⁵. De plus, ce prélat donna ordre de « refuser les Sacremens à M. Friocourt en cas de mort »¹⁶. En 1751, Pierre Friocourt reçut une troisième lettre de cachet le reléguant « chez les Récollets de Renty en Artois, avec défense au Curé du lieu & au Gardien de lui donner les Sacremens »¹⁷. La chambre du curé janséniste était dépourvue de chauffage¹⁸. La même année, Friocourt reçut une quatrième lettre de cachet « pour lui ordonner de se retirer dans l'Abbaye de Blangy ». Gravement malade, Pierre Friocourt demanda, en 1754, à l'évêque un confesseur. Le prélat donna « ordre au Prieur de l'enterrer en cas de mort sans cérémonies, ni prières »¹⁹. Mgr de Partz de Pressy rendit plusieurs visites à Pierre Friocourt afin qu'il accepta la Constitution Unigenitus. Friocourt refusa et mourut, le dimanche 22 septembre 1754. Il fut : « privé des derniers Sacremens, [et] enterré le même jour dans le cimetière des domestiques de la Maison sans être déposé à l'Eglise & suivant les ordres donnés par l'Evêque »²⁰.

Le 24 septembre 1754, des paroissiens d'Alincthun adressèrent un pamphlet à l'évêque de Boulogne-sur-Mer. Ils ne comprirent pas l'exil de leur curé et le reprochèrent vivement à Mgr Partz de Pressy et à son administration.

¹⁵ NNEE du 03 juillet 1751, p. 107

¹⁶ *Idem.*

¹⁷ *Idem.*

¹⁸ NNEE de 1755, p. 25.

¹⁹ *Idem.*

²⁰ NNEE de 1755, p. 25.

LATTRE
D'EN PAYGEAN D'ARTOUO
*Acite à M. *** au sugiet de queuque cose.*

Du 24 Septembre 1754

MONSIGNEU,

Queu quo venez vous fare ? Os avez rafusé & fait rafuser les Saqueurmens à Mr. Defriocourt, Curé d'Alinctun, qu'eto à che l'Abbaye de Blansy, ensarré par ene Lette de Cachette, os avez même ordanné qui sero intarré, non pont den che lâte des bons Cathouliques, mais came en Kien.*²¹

Qu'eux affaires échoula ! Monsigneur ? qu'eu creisme avo-ti commis che Curé ? Avo-ti maniganssé queuque cose conte les Louaux divaines & heumaines ? Je ne le penche pont my, car y savo sen Cathecheisme tout de bout en bout, y savo itou sen Euvangile sus les douogts, y l'expliquo bravement à ses Parochiens & le pratiquo, & l'humilité itou, & le carité, y fajo des bonnes œuvres de toutes les sortes, il allo à le Messe, au Sarmon, y dijo s'en Breuviaire & l'entendo, y prio Diu tout sen cœur, y ne buvo pont de goutelettes, ny de le queute, ny du vin, pu qui ny en fallo, y ne fejo jamais parler de ly, pour dautes menutées, o m'entendez, Monsigneur : il amo bian no Mere le Sainte Aglise Cathoulique, Apoustoulique & Romaine, o le poïons dire, assuré, il y eto attachiez came en bon fieu l'est à se mason patarnelle, il respecto Monsigneur sen Evesque came y devo, & eto sujet fidel de noute bon Roi Louis, il rendo came l'ordanne noute Signeu den l'Euvangile à Caeziar ce qui apparteno à Caeziar, & à Diu ce qu'apparteno à Diu.

On nous a dit ichit qui ne volo pont se confasser, ny rechuvoir sen Créateu, qu'il eto Jensinistre, qu'eu beste échoula Monsigneur, qu'en Jensinistre ? Je tremblons quand j'entendons déclaquer che mot là, sil eto, came en dit Jensinistre, y ny avo pont tant de ma à l'avoir laisché là mourir tout seu sans Saqueuremens, y ne sont pont ienstitués pou iestre baillés à des Curés qui volont canger de Religion.

Attendez un petit molet, Monsigneur, douchement à che bure, che pain est bon, est-i bian vrai que che bon Curé n'a pont voulu se confasser, ni rechuvoir sen Créateu, ly qui s'est confassé toute se vie & qui aprocho ferquemment des Saqueurmens, si n'a pont été administré échou de se faute ? Ne desiro ti pont de tout sen cœur de liestre ? En Curé qui dit sen

²¹ * Sine Luce, sine Cruce, sine Prece.

Pater, sen *Credo*, sen *Ave Maria*, qui cro tout che que l'Aglise cro, & qui condamne tout che qu'alle condamne, est-y Jensinistre ? En curé qui reconno no S. Pere le Pape came Chief de l'Aglise visiblement visible, & pour le Pere à tretous parmi les Cartiens, qui cro que les Evesques doivent jugier de le Foi aveuc le S. Pere, qu'ils sont établis pour enseigner la Sainte Doctraine aveuc les Curés & les Coutres qui sont en seconde laigne, & lieux cooperateux den le sacré ministaire ; en Curé qui est ferme came en piquet pour tenir à leunité, dont le chentre néchechaire est l'Aglise Cathoulique & Apostoulique, & le Saint Siège, qui Cro que no S. Pere le Pape est le premier Vicaire de Jesus-Christ su tarre, qui cro que les Evesque sont Successieux des Apostres, qui dit que Diu est tout puichant, selon le premier article du *Credo*, pou fare fare le bian à ses Creatoires sans couacher lieu libarté, qui cro en Diu en trois parsonnes, qui cro que noute Seigneur Jesus-Christ s'est incarné pour racater les hommes pardus par no Pere Adam & Euve, pour y avoir mié le frit deffendu ; en Curé qui cro que Jesus-Christ iest mort pour tous les hommes en général, sans en exchepter les Payens, les Turcs, les Juifs, ni mame les Jensinistres ; en Curé qui cro que sans le grache o ne poïons rien fare, que chelle grache divaine prix du sang de notre divin Rédempteu, opere en nous, & aveuque nous ; en Curé qui cro au Saqueurment de Pénitenche, à l'Eucharichtie, qui faut le rechuvoir aveuque ene conschienze nate autant qu'en le peut came ene parle, & non pont en étant empestré de chés gros maquars de péchiés, qui dit qui faut amer Diu pardessus toutes causes, & sen Prochain came ly même ; en Curé qui dit qu'on ne do avouair qu'ene Foi, ene Loi, & en Roi, & qu'auquene Pischance sur tarre ne peut déloyer ses Sujets du sarmant de fidélité ; en Curé qui penche, & qui a toudi penché came cha, est-i Jensisnistre ? Si cha va came cha, Monsigneu, que de Jensisnistres y a tout aubian mitan de le Franche, & mame dans che Pays chy, o le sariez bian vous même tout le pramier, Monsigneu, car os êtes trop bon Cartien, pour avouair doutes sentimens.

A oui, mais, dites vous, Monsigneu, chez bian queuque cause, mais che n'est pont tout, y faut rechuvoir le *Constatution Enigenitus*, sans chela pont de salut.

O n'avons pont nous autres Paygeans reluqué la *Constatution Enigenitus*, on ne la baille pont ne Francho, on'avons apprins que nos Cathecheisme, ny avo-ti pont de *Cartiens* avant l'*Enigenitus* ? Si y en avo, il en do cor avouair après, car Monsigneu, le Beulle ne veut point qu'on prache en nouviau l'Euvangile, en cangeant l'anchien : laischons là pour en moment la *Constatution Enigenitus*, & che Cathecheisme, qui est en récauffé de chez sins Capiiaux, qui a montré sen nez dens vos Diochese

incocliquo, came l'en dit, pour iexpliquer l'*Enigenitus*, quo savons qui fait bian du brit, & qui est ene taupe qui laboure le camp de noute Signeu, si on en cro bian des gins, qui ne sont pont des sots, o ne volons pont boutre le nez là dedens, cha barbouillero nos petits carviaux, on entendons rian à tout cha, o vollons iestre Cartiens, suivre l'Euvangile qui est en bian et bon Livre, & qu'on ne do pont ferlater, o volons dire no *Pater*, no *Credo*, no *Ave Maria* sus nos Capelets, & lire no ancien Cathecheisme, sans nous embarrasser du nouviau qui ne porte pont vou nom.

O n'avons que fare de toutes chez disputes là, qu'il faut reclaquer à chez Docteux, ils n'ont qu'à warder chelle Constatution pour yeusses, ches en morciau trop entortillé pour nous, qui vollons iestre Cartiens par la grache de Diu & de l'Aglise, en schuivant la Religion pratiquée par nos Pares, & que no S. Pere le Pape qui en fait autant & pus qu'en autre, maintient par des Briefs & des sentiments daignes de ly & de l'Aglise.

No bon Roi, Monsigneu, qui ame ses Sujets came l'y même, qui veut bouter la paix dens sen Royaume, ne veut pont qu'on tourmente chez gins malapropos, ny qu'on cache des Jensinistres yeu y n'y en a pont, y ne veut qu'en trate en excamunié que harétique qui est judichiairement dénonché, schuivant les Réglemens Ecclésiastiques obschervés dens sen Royaume.

Suivez cha, Monsigneu, o maintairez la paix dens vo Diochese, paix qu'est douche came du suchre, o serez l'amis de Diu, du Roi, & de sen Parlement qu'il viant de raflater, & de rechuvoir en grache.

Si o avestez fait fare le Prochiés de sen vivant au Curé d'Alinctun, il auro répondu *ad reim*, & vous auro satisfait sur tous les interrogats quo ly aures baillé, & o l'aures trouvé bon Cartien, bon Prastre, & bon Cathoulique, il auro marité vos bontés patarnelles, j'en sis seur, car o êtes bon came le bon pain, & ne vollez que bian fare dens vo Diochese, si o n'avetes pont tant desu pour chelle Constatution, dont le Roi veut qu'on ne parle pu, tout iro bian.

Si vous, Monsigneu, ou putôt vo grand Vicair Montgazin, qui s'est fait tout blanc de sen épée, avo interrogé le Curé d'Alinctun ? Qu'il y euche demandé, par exemple, s'il croyo que les Commandemens de Diu sont impoussibles même aux Justes ? Qu'il euche dit qu'oui.

S'il croyo que noute Signeu n'est pont mort pour tout les hommes ? Qu'il euche dit qu'aoui.

S'il croyo que no S. Pere le Pape n'est pont le Chief visiblement visible de l'Aglise ? Qu'il euche dit que non.

S'il ne faut pont réchuvoir ses déchisions quand alles sont conformes à le Foi, & rechutes pas l'Aglise ? Qu'il euche dit que non.

Si l'Aglise disperchée ne peut pont jugier come l'Aglise assemblée ?
Qu'il euche dit que non.

S'il ne condamno pont de tout sen cœur, & sans reniqueter les cinq
merli merlons de Jenseignius ? Qu'il euche dit que non.

Ainsi que sus bian doutes articles, y fallo pour lors pronochier le
Sentenche & retranchier che Curé, come ene branque pourite, il n'y avo
pont de péril, Monsigneu, y n'avo garde de répondre come cha, il éto mieux
apprins, il auro dit le contraire, le moyen pour lors de le condamner, & del
trater en excaminié.

Vla schelon m'en petit sens, come y faut reclaquer chez Jensinistres
au pied du mur, sans voloir qu'ils sçeucent Harétiques, quant ils vollont y
estre yeusses bons Cathouliques.

Si on vous passe, Monsigneu, che qu'on venez de fare, (j'en doutons
pensez-vous) ne parlez pont de cha, croyesmes, & tenez vous coi.

Laichez-là le Beulle come elle est, alle est recheute come elle marito
de l'estre, n'en parlez pu, & o n'arez pu de Jensinistres dens vo Diochese,
car je remarquons cha nous autes Paisans, come bian des gens, pu on remue
chelle cause-là, pu il y a de chés gens qu'on appelle Jensinistres, on diro
qu'ils sortont de dessous les pavés, queuche cha veux dire ? Ene Beulle
baillée pour étranner ene Héraisie, pour léportrer, fait pu d'Harétiques qu'en
en voro, ces Harétiques là sont des Harétiques faits tout autrement que liés
autres, puisqu'ils sont & vollons estre bons Cartiens, bons Cathouliques
Romains, & qu'on ne pont les convaincre d'avoir abandonné le Foy de no
mere la Sainte Aglise.

O ! que Sa Majesté a fait en cop dasuste & de Royal Prinche, quand
alle a farmé le boucque à tous chez disputeux étarnels qui brouillent sen
Royaume, & qui clabaudont pour rian.

Fageons le bian, Monsigneu, schuivons le Loi de Diu, & le Foi qui a
été insignée par Jesus-Christ & par ses Apostres, les Pares de l'Aglise, &
par les lieux Successeux, le Foi ne cange pont come les Schaisons, on ne
tripote pont le Foi come l'en veut, elle ene, indivisible, elle sera toutdi
praschée dans l'Aglise & suivie jusqu'à la consommation des siécles, noute
Signeu l'a dit, il ast vrai qu'il y a queuquefos & pus souvent qu'on ne
voudro, queuque bruaine dens l'Aglise, mais quant chest passé, le Foi
reprend le dessus, & Solel de Justice viant nous éclairiez, les cœurs dros
s'attachons aux vérités nécessaires au salut, & les suivont tout denne reze,
quand alles sont dépatrées des loïens qui les tenions come ensarrées, en fait
de Raligion, y ne faut pont de nouveautés, de queuque part qu'alles
vienchent, y faut lieux dire retournez-vous en douque qu'os êtes vanues,

vous ne nous comptez pont bian cha. *Nihil innovetur*, vla du bon latin cha, Monsigneur, & du latin de Docteu.

Je ne tanons nous qu'à Jesus-Christ, & à sen Aglise, je ne vollons pont y estre Jensinistres, Baïanistes, Quenalistes, Molenistes, Pichenistes, Berruieristes, ny yestre d'aucun nouviau parti, mais o vollons être Cartiens, came nos tayons l'ont été, l'Euvangile & nos Cathechisme, vla no loi, & nous nous y tanons came à no carrue, pour tracher l'heureuse roye, qui nous mera sans tant tortillier, & en pratiquant le bonne Doctraine qui sera toutdi insignée dans l'Aglise, jusqu'à levie éternelle, que je vous souhaite, Monsigneur, ainsy qu'à my.

Les paroissiens comprenaient-ils les subtilités de la querelle Unigenitus et du jansénisme en général ? Le document en en patois artésien de 1754 montre clairement que le jansénisme dépassait largement la culture religieuse des ouailles des campagnes du diocèse de Boulogne-sur-Mer. D'ailleurs, l'auteur écrit délibérément Jensinistre au lieu de janséniste. Les paroissiens du diocèse de Boulogne-sur-Mer étaient fortement attachés au catholicisme et à leur curé et ne souhaitaient pas adhérer ou cautionner des mouvements déclarés hérétiques par l'Église et le Roi de France.

L'évêque de Boulogne-sur-Mer écouta-t-il les sages conseils de ses paroissiens ? La réponse est négative : ce prélat éradiqua le jansénisme dans son diocèse. Dans ses mémoires, le Marquis d'Argenson notait, le 15 décembre 1754 : Autre lettre de l'évêque de Boulogne qui a été dénoncée au parlement, par laquelle il parle en fanatique outré, disant qu'il est prêt à perdre la vie pour la bulle Unigenitus²². Le 1^{er} janvier 1755, il écrivait : « Le parlement a condamné et supprimé la lettre de l'évêque de Boulogne, qui était véritablement fanatique et contraire à la déclaration du Roi du 2 septembre dernier »²³. Quoiqu'il en soit l'« affaire Friocourt » n'en resta pas là. Mgr Partz de Pressy fit croire que Pierre Friocourt avait, peu avant sa mort, accepté la bulle Unigenitus :

Lorsqu'a été dressé l'Art. concernant M. Friocourt, dans la F. des NN. du 13 Févr., l'on n'avoit pas vu l'Ordo (ou bref) de ce Diocèse pour l'année 1755. on y trouve à la fin (selon l'usage) une liste des prêtres & autres Ecclésiastiq. décédés l'année précédente. M. Friocourt, Curé d'Alinctun & de Bellebrune, y est compris, mais avec addition : qui paucis ante obitum &c.

²² D'Argenson, *Journal et mémoires du marquis D'Argenson*, par Rathery E. J. B., Ed° Renouard, Paris, 1859-1867, t. VIII, p. 386.

²³ *Journal et mémoires du marquis D'Argenson*, t. VIII, p. 401.

c'est à-dire « qui peu de jours avant sa mort, étant sain d'esprit, & ayant une pleine connoissance (mente integra) a clairem^t (dilucide) révoqué son Appel au futur Concile de la Const. Unig. » On peut voir, ou plutôt on a déjà vu dans l'Art. cité ci dessus la fausseté de ce fait, clairem^t & intelligiblement démontrée. Quelle main ennemie a pu glisser dans cette liste un mensonge si grossier ? Car on ne peut penser que M. de Boulogne y ait eu part. Si ce Prélat avoit voulu faire passer le Curé d'Alinctun pour avoir rétracté son Appel, il lui auroit fait donner les Sacremens à la mort, & n'auroit pas souffert qu'il eût été enterré sine luce, sine cruce, sine prece. Mais c'est ainsi que dans ce malheureux siècle la Vérité est outragée, & que les calomnies se publient & se transmettent à la Postérité.

Voici le texte du Bref, que nous avons sous les yeux : D. Petrus Friocourt Pastor Sancti Ricarii d'Alinctun & de Bellebrune, qui paucis ante obitum diebus, dum esset mente integra, suam a Const. Unig. Appellationem ad Generale Concilium dilucide revocavit.

Si l'information commencée est suivie, on acquerra infailliblement la preuve juridique de cette imposture²⁴.

*Le document en patois intitulé : Lattre d'en paygean d'artouo acrite a m. *** au sugiet de queuque cose, montre à quel point la politique antijanséniste appliquée dans le diocèse de Boulogne-sur-Mer depuis 1724, a porté ses fruits. Rappelons qu'en 1717, il y avait 140 appelants dans le diocèse de Boulogne-sur-Mer²⁵. À la mort de Pierre Friocourt ne subsistait plus qu'un seul curé janséniste dans le diocèse de Boulogne-sur-Mer, M. Miellet, curé de Ferques. Ce dernier décéda le 12 octobre 1770.*

²⁴ NNEE 20 mars 1755, pp. 25-27.

²⁵ Voir Philippe Moulis, *Le clergé paroissial du diocèse de Boulogne-sur-Mer de 1627 à 1789*, thèse de doctorat d'Histoire, sous la direction du Pr. Gilles Deregnaucourt, Université d'Artois, 2008.